

La Lettre du CRJFC #15

1^{er} semestre 2019

éditorial La deuxième journée des doctorants du Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté aura lieu le vendredi 4 octobre. La thématique retenue est celle du consentement et ce choix est doublement motivé.

D'une part, ce concept est transversal. Dans le Vocabulaire juridique publié sous la direction de Gérard Cornu, le consentement est défini comme : l'"accord de deux ou plusieurs volontés en vue de créer des effets de droit", la "rencontre de ces volontés qui est la condition de la formation du contrat". L'article 1128 du Code civil fait du "consentement des parties" une des conditions "nécessaires à la validité du contrat" et une sous-section y est consacrée. Même si a priori le consentement relève du droit des obligations contractuelles, il irrigue, en réalité, l'ensemble des branches du droit. Qui n'a pas ou n'aura pas à travailler sur une problématique s'y rapportant ? Dès lors qu'un accord est possible ou imposé dans une situation donnée, la question du consentement de la personne concernée se pose.

D'autre part, la thématique choisie est d'actualité. L'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, ratifiée par la loi du 20 avril 2018, concernait notamment les articles du Code civil relatifs au consentement. Quelle est l'incidence des modifications issues de cette réforme ? En outre, l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication offre de nouvelles possibilités pour donner son accord. De ce fait, la définition et la manière d'appréhender le consentement n'ont-ils pas été transformés ? De plus, le recours aux modes alternatifs de règlement des litiges ou la recherche de l'adhésion des parties à la

procédure suivie et à la décision rendue sont encouragés par le législateur (voir notamment loi n° 2019-222 du 24 mars 2019, de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, J. O. du 24 mars 2019, art. 3 s. et art. 57s.). Cette prise en compte croissante du consentement du justiciable n'est pas sans soulever quelques difficultés.

Sur la forme, quatre ateliers ont été constitués dans les domaines suivants : droit civil, droit des sociétés, droit pénal et droit de la construction. Ils sont composés d'enseignants-chercheurs, de professionnels, de docteurs, de doctorants, voire d'étudiants de deuxième année de master. Au cours de la matinée, les membres de chaque atelier se réuniront afin de confronter leurs recherches et leurs opinions sur la problématique qu'ils auront au préalable déterminée. Durant l'après-midi, le fruit de ce travail sera présenté en présence du public. La méthode utilisée a pour but de favoriser le travail collaboratif et la spontanéité des échanges.

Jérémy Pidoux, doctorant en droit privé et sciences criminelles ///

Sommaire // Soutenance de thèse au CRJFC (janvier-juin 2019) // Interventions des membres du CRJFC (janvier-juin 2019) // Publications des membres du CRJFC (janvier-juin 2019) // Manifestations 2019-2020 (semestre 1) // Vie du laboratoire

Soutenance de thèse au CRJFC

Oumar Bah, *L'efficacité de l'arbitrage OHADA : Le rôle du juge étatique*, sous la direction de Filali Osman.

Considéré comme une révolution juridique en Afrique francophone, l'espace de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est un terrain propice à la collaboration entre le juge étatique et l'arbitre. Cependant, si dans l'arbitrage spécifique de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) il revient au juge communautaire la charge d'administrer de bout en bout la procédure et d'assurer le service après-vente durant la phase post-arbitrale ; la détermination du juge national dans l'arbitrage de droit commun est une opération complexe. En effet, le flou lexical entourant l'expression générique désignant le juge étatique, entraîne un morcellement de son champ de compétence. Selon que l'on se trouve dans la phase préparatoire à l'arbitrage ou durant la phase arbitrale et post-arbitrale, le juge national n'est pas toujours le même. Suivant l'organisation judiciaire propre à chacun des États parties, il pourra s'agir des juridictions d'instances dans le cadre d'une compétence exclusive ou des juridictions d'appels dans le cadre d'une compétence partagée avec les juridictions d'instances avant tout pourvoi en cassation devant la CCJA. Cela dit, qu'il s'agisse de l'arbitrage spécifique de la CCJA ou de l'arbitrage de droit commun, le juge étatique joue un rôle d'assistance en cas de difficultés. Pour ce faire, il aide les parties et les arbitres pour la constitution et la reconstitution du tribunal arbitral, l'administration des pièces et la prorogation du délai de l'arbitrage. De même, si les parties en expriment le besoin, le juge étatique octroi des mesures provisoires ou conservatoires en cas d'urgence. Enfin, lorsque l'arbitre prononce la sentence, il reviendra encore au juge étatique le soin de veiller à son exequatur effectif après l'épuisement des voies de recours devant son office. En tout état de cause, le juge étatique exerce ses attributions sous le sceau de

la force obligatoire de la clause compromissoire et son indépendance à l'égard du contrat principal. In fine, la thèse "L'efficacité de l'arbitrage OHADA : Le rôle du juge étatique", dresse le bilan et propose les voies et moyens qui permettraient une participation du juge étatique au renforcement du système dualiste de l'arbitrage OHADA. Elle s'inscrit à ce titre dans la même démarche légistique d'harmonisation du droit de l'arbitrage dans l'espace OHADA et de sa contribution à l'amélioration du climat des affaires.



La soutenance de thèse (droit privé) s'est déroulée le 11 janvier 2019, à l'UFR SJEPEG. Le jury était composé de Gérard Anou (Université de Perpignan), Éric Loquin (Université de Bourgogne), Denis Mouralis (Aix-Marseille Université) et Cyril Nourissat (Université Jean Moulin, Lyon 3. ///

#Interventions des membres du CRJFC janvier-juin 2019

Oumar Bah, "L'amicable composition judiciaire : Regards croisés sur les législations autour du Bassin de la méditerranée", colloque *La procédure civile aujourd'hui : Approche comparée*, Tunis, 2 et 3 mai 2019.

"La diffusion de règles communes en matière de médiation et d'arbitrage dans le droit OHADA", colloque *Arbitrage, médiation et amélioration du climat des affaires : regards croisés Europe, MENA, Afrique*, Alger, 11-13 mars 2019.

Carole Chevilly-Hiver, "Les collectivités territoriales", *Le projet de réforme constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace*, C. Geslot, L. Seurot et X. Sun (dir.), 8 février 2019.

Alexandre Ciaudo, "L'invocation de la déclaration universelle des droits de l'homme devant le juge administratif", in *Le juge et les droits de l'homme*, D. Bonamy (dir.), Besançon, 28 mars 2019.

Christophe Geslot, "Propos conclusifs : une révision pour rien ?", Journée d'études *Le projet de réforme constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace*, Besançon, 8 fév. 2019

Marc-Antoine Granger, "L'usage des armes", colloque du 12 juin 2019 organisé par le CREC Saint-Cyr, le Centre d'Expertise Lutte contre le Terrorisme (CELT) et la Fondation Saint-Cyr. Invalides Musée de l'armée.

Sâmi Hazoug, "Le crowdlending, un outil de financement de l'entreprise méconnu ?", Table ronde animée par les étudiants du Master 2 Droit de l'entreprise, en partenariat avec la CCI de Belfort, Belfort, 14 févr. 2019

Org. Journée *Actualité en droit des affaires*, Belfort, 27 juin 2019.

"Actualité en droit des contrats (contrat et régime de l'obligation)", Journée *Actualité en droit des affaires*, Belfort, 27 juin 2019.

Nicolas Kilgus, "La complexification des sources du droit bancaire et financier : de la nécessité des RegTech" : Intelligence artificielle. Pratiques de la norme dans le domaine bancaire & financier, Colloque du DRES et de l'Université de Montréal, Strasbourg, 24-25 janv. 2019.

"Les difficultés de la SCI en cas d'incapacité d'un associé" : La SCI en difficulté, Colloque du DRES, Strasbourg, 24 janv. 2019.

Leila Lankarani, "La nature, le contenu et la portée des engagements du Pacte mondial de Marrakech sur les migrations", 22 avril, Colloque international du XXXV^e Congrès de l'IDEF,

"Les migrations internationales, enjeux et

perspectives", Hommage à Boutros Boutros-Ghali, 21-23 avril 2019, Caire, siège de la Ligue des Etats arabes.

"Les nouvelles perspectives de règlements des différends en matière d'investissement international", Université de Paris II, Panthéon Assas, 25 mars 2019, conférence, séminaires de l'IHEI.

Béatrice Lapérou-Schneider, "Mise en parallèle des régimes canadiens et français de la responsabilité pénale des personnes morales", Besançon, 8 février 2019, Séminaire de co-teaching avec le professeur invité Canadien A. Manirabona (Montréal).

"La Convention judiciaire d'intérêt public, vers une justice pénale consensuelle ?" Conférence, Nice, mai 2019.

"Actualité de droit pénal des affaires", journée *Actualité droit des affaires*, Belfort, 27 juin 2019

Christine Lebel, "Le foncier viticole en France : du portage familial au nouvelles formes de portage collectif", Colloque Univigne, Reims, 24-26 janv. 2019.

"Les exploitants agricoles en difficulté", *Entretiens de la Sauvegarde*, Maison de la Chimie, Paris, 28 janv. 2019.

"Les pratiques commerciales déloyales en viticulture" », 1^{re} matinée d'actualisation en Droit Viticole, Narbonne, 21 fév. 2019.

"Actualité en droit des entreprises en difficulté", Journée d'actualité du droit des affaires, Belfort, 27 juin 2019.

Chantal Mathieu, "Les modes de règlement des conflits collectifs en France", *La négociation collective en Europe du sud*, colloque européen, Grèce (Hydra) – 16 et 17 mai 2019

Xiaowei Sun, "La relation entre État et citoyen en Chine", *Être citoyen en Chine aujourd'hui*, Besançon, 19 juin 2019.

Le vivre-ensemble en Chine », workshops « Vivre ensemble, approche du droit comparé » Nancy, 1^{er} avril 2019. ///

#Publications

des membres du CRJFC

janvier-juin 2019

Henri Bouillon, "La régularisation en droit de l'urbanisme", *Journal du Droit Administratif*, 2019, Dossier 6, art. 241 (accessible en ligne).

"Premier bilan pour les préfectures nouvelle génération", *JCP A*, 2019, n° 15, étude 2101.

Veille jurisprudentielle JurisData sous les décisions et avis de l'Autorité de la concurrence (20 décisions et 3 avis).

Carole Chevilly-Hiver, "La planification de l'aménagement numérique du territoire", in Carole Chevilly-Hiver, Matthieu Houser et Anne Marceau (dir.), *Les collectivités territoriales à l'ère du numérique*, L'Harmattan (coll. "Travaux de l'association française de droit des collectivités locales"), 2019, p. 21-36.

Alexandre Ciaudo, "La prédiction administrative de l'atteinte à l'ordre public", *RISEO*, 2018-2, p. 24

Hélène De Pooter, "De la chasse à la baleine à la capture du crabe des neiges : tensions persistantes autour de l'archipel du Svalbard", *Journal du droit international (Clunet)*, 2019, n° 2, p. 413-444.

"Aperçu de la coopération internationale en matière de surveillance et de riposte aux épidémies et aux pandémies", in Thibaut Fleury-Graff, Guillaume Le Floch (dir.), *Santé et droit international, Actes du colloque de Rennes I de la SFDI*, Paris : Pedone, 2019, p. 225-245.

Alexandre Desrameaux, "Quelques remarques politico-juridiques sur la théorie du fédéralisme fiscal", *Revue européenne et internationale de droit fiscal*, Bruyant, 2019-1, p. 28-39.

Olympe Dexant-De Bailliencourt, "Pour une consécration légale de la faute séparable des fonctions du dirigeant— Proposition d'ajout au projet de réforme de la responsabilité civile", *Recueil Dalloz* 2019, p. 144.

"Une appréciation rigoureuse de la qualité de

dirigeant de fait", note sous Cour d'appel de Paris, 14 mars 2018, *Revue des sociétés* 2019, p. 207.

Amanda Dubuis, "Droit disciplinaire des professions de santé", *RGDM*, juin 2019, n°71, p. 279-290.

Charles Fortier, "Obligation d'impartialité et prévention des conflits d'intérêts : les sauves apparences d'un couple mal assorti", in Alexis Zarca (dir.), *Le travailleur obligé – Regards croisés sur les obligations de l'agent public et du salarié*, Dalloz, 2019, p. 171-182.

"Le renforcement du dispositif de participation des chercheurs publics à l'innovation – Nouvelle étape dans la libéralisation du lien entre le service public de la recherche et le secteur marchand", *AJDA* 24 juin 2019, n° 22, p. 1278-1284.

"Réforme de la fonction publique : bonne année !", éditorial, *AJFP* janv.-fév. 2019, n° 1, p. 1.

"La déontologie des agents publics ne se codifie pas", éditorial, *AJFP* mars-avril 2019, n° 2, p. 61.

"Disputatio à l'AJDA : sale temps pour l'universitaire-parlementaire !", tribune, *AJDA* 18 mars 2019, n° 10, p. 545

Marc-Antoine Granger, "Le contrôle judiciaire des visites et saisies de la loi Collomb", *Newsletter du Centre d'expertise sur la lutte contre le terrorisme Saint-Cyr*, juin 2019.

Code de la sécurité intérieure Dalloz 2019, 2^e éd.

Droit administratif, Bréal, Lexifac droit, 2019, 2^e éd.

Sâmi Hazoug, *Commentaire de Cass. com.*, 24 oct. 2018 ; pourvois n^{os} 15 27.911 et 17 18.957 ("mise en œuvre d'une clause d'exclusion d'un associé : le juge des référés ne peut prescrire une règle d'adoption d'une résolution différente de celle prévue par les statuts"), *Lexbase Hebdo éd. aff.*, n° 579, 17 janv. 2019, 6 p.

Fasc. "Matière gracieuse », *Rep. proc. civ.* (création et actualisation) (févr. 2019).

Veille législative *Journal of International Procedural Law* (chronique) ; *Commentaire de Cass. 2^e civ.*, 6 juin 2019 ; pourvois n° 15.301

("Régularité de la saisine de la cour d'appel malgré le défaut d'intérêt à agir ou l'effet d'une faculté") ; Lexbase Hebdo éd. privée, n° 788, 27 juin 2019, 5 p.

Commentaire de Cass. 2^e civ., 31 janv. 2019 ; pourvois n° 17-27.815 ("procédure d'appel sans représentation obligatoire : pas de prorogation du délai de comparution au bénéfice de l'appelant demeurant à l'étranger, faute de délai à proroger") ; Lexbase Hebdo éd. privée, n° 775, 14 mars 2019, 5 p.

Matthieu Houser, "La loi de finances pour 2019, une loi dense avant une réforme majeure ?", AJCT N°1 - 01/01/2019 - p. 37-40.

"Le financement de la transition numérique par les collectivités territoriales", in Carole Chevillet-Hiver, Matthieu Houser et Anne Marceau (dir.), *Les collectivités territoriales à l'ère du numérique*, L'Harmattan (coll. "Travaux de l'association française de droit des collectivités locales"), 2019, p. 77-88.

Pascal Kamina, "La modification de l'action publique locale par l'open data", in Carole Chevillet-Hiver, Matthieu Houser et Anne Marceau (dir.), *Les collectivités territoriales à l'ère du numérique*, L'Harmattan (coll. "Travaux de l'association française de droit des collectivités locales"), 2019, p. 227-240.

Nicolas Kilgus, "Client non-professionnel et opérateur non-averti : deux notions distinctes. Brèves observations sous Com., 27 mars 2019" : JCP G 2019, n° 397, p. 715.

"Crédit de restructuration et risque d'endettement nouveau. Brèves observations sous Com. 17 avril 2019", JCP G 2019, n° 514, p. 920.

"L'incidence de la séparation des époux sur la société qu'ils ont constituée" (corédigé avec A. Munck) : Gaz. Pal., 09/04/2019, p. 40-44

"Démembrement de parts sociales et abus de droit fiscal : une angoisse, une réponse et quelques remarques", RLDC, 04/2019, n° 6169, p. 43-46.

"La vente du logement familial détenu par une SCI", RLDC, 04/2019, n° 6167, p. 39-42 ; Rev loyers, 04/2019, n° 3115, p. 160-163.

Leila Lankarani, *La puissance russe : entre émergence et renaissance* (co-direction avec F. Fines, H. Flavier, L. Royer), Pedone, 2019,

222 p.

"La Russie et la régulation du droit international économique : influence et dépendance en droit international des investissements", in *La puissance russe: entre émergence et renaissance*, Pedone 2019, p. 79-98.

Béatrice Lapérou-Schneider, "Exhibition sexuelle dans une église : recevabilité de la constitution de partie civile du curé de l'église", note ss Cass. crim., 29 janv. 2019, JCP G 2019, 135.

"Droit pénal des accidents au travail", Étude Lamy Droit pénal des affaires, mars 2019.

"Droit disciplinaire des professions de santé", RGDM, juin 2019, n°71, p. 279-290.

Christine Lebel, "Perte de la chose louée ou destruction partielle assimilée à la perte : résiliation du bail de plein droit, note sous Cour de cassation, troisième Chambre civile, 11 avril 2019, n° 18-12.635", Rev. loyers juin 2019, p. 288.

"Modalités de vente d'un immeuble en liquidation judiciaire", note sous Cass. com., 15 mai 2019, n°17-23.753, Lexbase Hebdo - Edition Affaires, 6 juin 2019, n° 596.

"Le droit rural dans l'activité législative du printemps 2019", note sous Loi n° 2019-469 du 20 mai 2019, loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 ; décret n° 2019-243 du 27 mars 2019; décret n°2019-559 du 4 juin 2019 ; arrêté du 4 juin 2019 fixant le montant de certaines modalités de mise en œuvre des aides pour les exploitations agricoles en difficulté, Hebdo édition privée du 20 juin 2019, n° 787.

"Scission de la société locataire et clause de garantie du cédant au profit du bailleur : précisions de la Cour de cassation", note sous Cour de cassation, troisième Chambre civile, 11 avril 2019, n°18-16.12, Rev. loyers mai 2019, p. 224.

"Compétence prolongée du tribunal : l'insuffisance du critère du dessaisissement du débiteur", note sous Cass. com., 3 avril 2019, n°18-10.469, Lexbase Hebdo - Edition Affaires, 9 mai 2019, n° 593

"Rédiger un moratoire pour les fermages impayés pour éviter la confusion de patrimoine", Rev. dr. rural mai 2019, Formule p. 51.

- "Procédure de rachat de cotisations : la lettre d'observations constitue une formalité substantielle", note sous Cour de cassation, deuxième Chambre civile, 12 juillet 2018, n°17-18.766, Gaz. Pal. 7 mai 2019, p. 33.
- "Report du droit de rétention de l'immeuble sur le prix de vente : revirement de jurisprudence", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 30 janvier 2019, n°17-22.223, JCP E 2019, 1219.
- "Résolution pour défaut de règlement des dividendes", note sous Cour de cassation, civile, Chambre commerciale, 30 janvier 2019 n°17-23.318, Rev. dr. rural avril 2019, p. 62-63.
- "Règles procédurales de la résolution d'un plan de redressement", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 5 décembre 2018, n°17-25.818, Rev. dr. rural avril 2019, p. 62
- "Date du congé délivré : distinguer la fin de période triennale et la période de tacite prolongation", note sous Cour de cassation, troisième Chambre civile, 7 février 2019, n°17-31.229, Rev. loyers avril 2019, p. 164.
- "Obligation au paiement des dettes sociales : conditions de l'action contre l'associé de la société en liquidation judiciaire", note sous Cass. com., 20 mars 2019, n° 17-18.924, Lexbase Hebdo - Edition Affaires, 11 avril 2019, n° 590.
- "Résolution du plan d'une SCI: compétence juridictionnelle en matière de responsabilité du mandataire et obligation de caractérisation de la cessation des paiements", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 5 décembre 2018, n°17-20.065, JCP E 2019, 1119.
- "Action en responsabilité contre le liquidateur amiable d'une société : précision quant à la détermination du point de départ du délai de prescription", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 20 février 2019, n°16-24.580, 14 mars 2019, n° 586.
- "Paralysie de l'action en résiliation du bail par l'exercice du droit de repentir", note sous Cour de cassation, troisième Chambre civile, 29 novembre 2018, n°17-27.798, Rev. loyers mars 2019, p. 122.
- "Conditions de requalification en bail rural d'une convention", note sous Cour de cassation, troisième Chambre civile, 20 décembre 2018, n°16-24.821 et 24 janvier 2019, n°17-28.873, Lexbase Hebdo - Edition Privée Générale 28 févr. 2019, n° 774.
- "Valeur locative, minimum garanti du loyer binaire et rôle du juge des loyers commerciaux", note sous Cour de cassation, troisième Chambre civile, 29 novembre 2018, n°17-27.798, Rev. loyers févr. 2019, p. 64.
- "Résiliation du bail pour pratiques culturelles anormales", note sous Cour d'appel de Douai, 8e chambre, section, 13 décembre 2018, n°17/03430, Rev. dr. rural févr. 2019, p. 47.
- "Confusion de patrimoines pour abstention de recouvrement des loyers du preneur", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 7 novembre 2018, n° 17-20.601, Rev. dr. rural févr. 2019, p. 46.
- "Cessation du contrat d'agent commercial au cours de la période d'essai : l'indemnité compensatrice est due", obs. sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 23 janvier 2019, n°15-14.212, JCP G 2019, p. 261.
- "Non-éligibilité aux procédures collectives", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 3 octobre 2018, n°17-17.812, Rev. dr. rural févr. 2019, p. 44.
- "Divorce d'un débiteur en liquidation judiciaire : répartition des rôles entre liquidateur et débiteur dessaisi", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 16 janvier 2019, n°17-16.334, Lexbase Hebdo - Edition Affaires, 14 févr. 2019, n° 583.
- "Rétractation du jugement d'ouverture et sort des intérêts contractuels, note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 17 octobre 2018, n°17-17.635, JCP E 2019, 1040.
- "Notion de contestation relative aux sociétés commerciales et compétence matérielle du tribunal de commerce", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 14 novembre 2018, n°16-26.115, JCP G 2019, p. 100.
- "Convention d'occupation précaire : caractérisation de la connaissance du projet de changement de destination des parcelles agricoles par l'exploitant", note sous Cour de cassation, troisième Chambre civile, 29 novembre 2018, n°17-15.292, Lexbase Hebdo - Edition Privée Générale, 17 janv. 2019, n° 768.
- "Tierce-opposition du créancier gagiste au jugement arrêtant le plan de sauvegarde :

l'exigence d'un intérêt personnel", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 3 octobre 2018, n°17-14.933, Gaz. Pal. 15 janv. 2019, p. 66.

"Impossibilité d'extension de procédure collective à un tiers après l'adoption d'un plan de cession partielle", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 5 décembre 2018, n°17-25.664, Lexbase Hebdo - Edition Affaires 10 janv. 2019, n° 578.

"Conditions de la saisine de la juridiction compétente", note sous Cour de cassation, Chambre commerciale, 9 mai 2018, n°16-27.243, Rev.dr. rural janv. 2019, p. 44.

"Stipulation réputée non écrite d'une clause d'indexation", note sous Cour de cassation, troisième Chambre civile, 29 novembre 2018, n°17-23.058, Rev. loyers janv. 2019, p. 20.

Grégoire Leray, *L'immeuble et la protection de la nature*, LGDJ, 2019, 654 p., ISBN : 978-2-275-06045-3.

Anne Marceau (avec Carole Chevilly-Hiver et Matthieu Houser, dir.), *Les collectivités territoriales à l'ère du numérique*, L'Harmattan (coll. "Travaux de l'association française de droit des collectivités locales"), 2019, 264 p.

Chantal Mathieu, "Comité d'établissement et comité central d'entreprise : la Cour de cassation maintient le cumul des expertises-comptables", Note sous 16 janvier 2019, Revue en ligne – Dalloz étudiant.

"Élection professionnelle : l'égalité des sexes et la liberté syndicale en tension", Note sous 13 février 2019, revue en ligne – Dalloz étudiant.

"Certificat A1 : le travail dissimulé n'implique pas le redressement URSSAF", Note sous 24 janvier 2019, revue en ligne – Dalloz étudiant.

"A travail égal, salaire égal, si le salarié l'accepte !" Note sous Soc 28 mai 2019, Revue en ligne, Dalloz étudiant

"Préjudice d'anxiété lié à l'amiante : changement de cap !" Nous sous Ass. Plén. 5 avril 2019, Revue en ligne – Dalloz étudiant.

"Différences de traitement issues d'un accord collectif : une jurisprudence alambiquée !" Note sous Soc. 3 avril 2019, Revue en ligne, Dalloz étudiant.

Laurent Mordefroy, "Droit disciplinaire des professions de santé", RGDM, juin 2019, n°71, p. 279-290.

Rémy Prouvèze, "CPI, Decision on the Application for Judicial Review by the Government of the Union of the Comoros" du 15 novembre 2018 (Pre-Trial Chamber I), Situation On The Registered Vessels Of The Union Of The Comoros, The Hellenic Republic And The Kingdom Of Cambodia (ICC-01/13)", RGDIP 2019-1.

"Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Jugement rendu dans le deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002 du 16 novembre 2018 (Chambre de première instance), Dossier 002/19-09-2007/ECCC/TC", RGDIP 2019-1.

"Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, Décision relative à l'opportunité d'un renvoi de l'affaire du 7 décembre 2018 (Juge unique), Le Procureur c. Maximilen Turinabo, Anselme Nzabonimpa, Jean de Dieu Ndagijimana, Marie Rose Fatuma et Dick Prudence Munyeshuli (MICT-18-116-PT)", RGDIP 2019-1.

Catherine Tirvaudey, "L'information et les droits de la défense", LPA, 30 avr. 2019, p. 8s.

Orianne Vergara, "L'état-civil numérique", in Carole Chevilly-Hiver, Matthieu Houser et Anne Marceau (dir.), *Les collectivités territoriales à l'ère du numérique*, L'Harmattan (coll. "Travaux de l'association française de droit des collectivités locales"), 2019, p. 123-138. ///

#MANIFESTATIONS 2019-2020 (semestre 1)

Le CRJFC pour ce premier semestre de l'année universitaire 2019-2020 propose plusieurs journées d'études, séminaires et conférences-débats. Ces manifestations sont ouvertes à la formation continue. Pour toute information : contact-crjfc@univ-fcomte.fr

// Les enjeux contemporains des communications numériques. Aspects de droit international et européen (dir. Hélène de Pooter et Marine They) Besançon, 12-13 septembre 2019

Le domaine des communications a constitué l'un des premiers objets de coopération internationale comme en témoigne la création, dès 1865, de l'Union télégraphique internationale. Alors qu'il s'agissait essentiellement à l'époque de surmonter les obstacles technologiques liés à l'établissement de liaisons transfrontalières et d'harmoniser les services entre les différents pays, l'apparition contemporaine des nouvelles technologies a révélé de nouveaux défis autrement plus complexes : répartition des compétences entre États ; établissement de règles substantielles communes ; équilibre entre différents intérêts comme la liberté d'expression et de communication, le droit d'auteur, le droit à la vie privée ou encore la sécurité des états et des personnes. L'objet du colloque, qui fera intervenir à part égale universitaire et praticiens, est d'explorer les voies retenues dans le cadre international et européen pour surmonter ces défis, ce qui ne peut que s'accompagner d'une réflexion sur la capacité du droit international et européen à saisir une réalité technologique évolutive qui s'affranchit du traditionnel cadre territorial. (*programme ci-après*)

// Cyber-risques et assurance (dir. Pascal Kamina)

Besançon, 4 octobre 2019

Les risques cyber (et notamment les risques de pertes ou de détournements de données sensibles) sont devenus une préoccupation majeure des grandes entreprises et des pouvoirs publics. Leur développement a entraîné depuis longtemps la création d'offres d'assurances dédiées. Ces mécanismes et les offres disponibles restent cependant mal connus, surtout des petites et moyennes entreprises européennes. Cette méconnaissance est en partie liée à l'ignorance ou à la sous-estimation des risques encourus dans ce domaine. Or toutes les entreprises sont désormais concernées. Et ce, dans un contexte de forte dépendance à leurs systèmes d'information. En outre, l'assurance des risques cyber a vocation à devenir une exigence de leurs partenaires économiques et institutionnels. Il n'est donc plus possible de faire l'impasse sur cette protection. Par ailleurs, les assurances cyber posent des problèmes spécifiques, qu'il convient de connaître à l'heure du choix ou de la négociation d'une police.

Cette journée de formation cyber-risques et assurance, a pour objectif d'aborder tous les problèmes liés à l'assurance des cyber-risques, et d'offrir un espace de discussion et de rencontre aux professionnels de la Région Bourgogne-Franche-Comté concernés (chefs d'entreprises, assureurs, juristes...). Elle mobilisera l'intervention d'acteurs institutionnels (ANSSI, gendarmerie nationale), de professionnels du secteur de l'assurance et du risk management, et de juristes et spécialistes des données des entreprises. (*programme ci-après*)

// 2^e journée des doctorants du CRJFC. Le consentement.

Besançon, 4 octobre 2019

// Actualité de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice (dir. Sâmî Hazoug)

Belfort, 15 novembre 2019

Discussion sur le texte de loi qui s'articule autour de six axes : simplification de la procédure civile, allègement de la charge des juridictions administratives et renforcement de l'efficacité de la justice administrative, simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale, efficacité et sens de la peine, diversification du mode de prise en charge des mineurs délinquants et renforcement de l'efficacité de l'organisation judiciaire, adaptation du fonctionnement des juridictions.

// Les 20 ans du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

(dir. Fabienne Terryn)

Besançon, 6 décembre 2019

Vie du laboratoire

// **Conférence du Professeur Marguenaud** - Le Master Protection des droits fondamentaux et des libertés (dirigé par Leila Lankarani) a accueilli le Professeur Jean-Pierre Marguenaud (Université de Limoges) le 21 mars dernier pour une conférence-débat portant sur "Le principe et la technique d'interprétation de la proportionnalité en matière de droit de l'Homme". "Au cœur du contrôle de la marge d'appréciation qui est reconnu aux Etats au nom du principe de subsidiarité, écrivait l'organisateur, le principe de proportionnalité est celui des principes généraux du droit des droits de l'homme auxquels la Cour de Strasbourg fait produire le plus de conséquences. Assez sommairement défini, mis en œuvre suivant des figures techniques différenciées, son approche peut très rapidement décontenancer ceux qui ne font pas l'effort de

comprendre que le droit des droits de l'homme est une matière qui a ses propres exigences. Il est d'autant plus urgent d'apprendre à les maîtriser que, sur fond de subsidiarité galopante, la proportionnalité est au cœur d'un dialogue entre le juge européen et le juge national sur des questions de société dont relève, notamment, la procréation médicalement assistée et la dissimulation intégrale du visage dans l'espace public".



// **Séjour du Professeur invité Amissi Manirabona** - Ce Professeur de l'Université de Montréal, était invité durant le mois de février à l'Université de Franche-Comté (à l'initiative de Béatrice Lapérou-Schneider). Il a assuré un cours de Canadian criminal process dans le DU de droit anglais ; un cours sur la victime dans le processus pénal canadien dans les masters Droit privé appliqué et contentieux ; une conférence sur "Le lanceur d'alerte en droit Canadien" ; une intervention sur "La preuve pénale sous l'angle des nouvelles technologies en droit pénal canadien" pour les masters droit du numérique, contentieux et droit privé appliqué. Enfin il a co-animé une séance avec Béatrice Lapérou-Schneider portant sur la "Responsabilité pénale des personnes morales en droit français et canadien : approche comparative, l'exemple des accidents au travail" à destination des masters droit privé appliqué et Contentieux.



politique de l'Université de Strasbourg. Il a soutenu en septembre 2015 une thèse sur "L'Europe loin de Bruxelles" qui visait notamment à comprendre qui sont les acteurs qui interviennent dans la conduite de l'action publique communautaire. Plus précisément, il s'agissait d'analyser les conditions de mise en œuvre de la Politique de cohésion de l'Union européenne en France. L'un des principaux résultats de cette recherche est d'avoir mis en évidence l'intrication très étroite entre action publique européenne et politiques de modernisation de l'Etat. Ses travaux s'inscrivent principalement dans une sociologie de l'action publique attentive aux trajectoires et aux profils des acteurs impliqués dans son élaboration ou sa mise en œuvre. Dans cette optique, il a depuis la fin de sa thèse participé à plusieurs recherches collectives, sur la décohabitation des jeunes adultes dans les quartiers d'habitat social, la politique de la ville ou encore les trajectoires des artistes plasticiens en France. Il est également membre du Groupe de recherche sur l'Union européenne (GrUE) qui réunit des jeunes chercheurs désireux de participer au développement des études européennes en France et à l'étranger. Ses recherches actuelles portent sur le développement d'une *street-level bureaucracy* européenne spécialisée dans le montage et l'accompagnement de projets, dans le domaine de la culture et de l'emploi notamment, à l'échelon local.

// Départs

François COLONNA D'ISTRIA, Maître de conférences HDR en droit privé, en poste à l'UFR SJEPEG part à la mutation au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM, Paris).

Nicolas KILGUS, Maître de conférences en droit privé, en poste à l'UFR STGI, part à l'Université de Clermont-Auvergne en qualité de professeur (concours d'agrégation 2018-2019).

Grégoire LERAY, Maître de conférences en droit privé, en poste à l'UFR SJEPEG, part à l'Université de Nice en qualité de professeur (concours d'agrégation 2018-2019).

Laurent SEUROT, Professeur de droit public, en poste à l'UFR SJEPEG, part à la mutation à l'Université de Lorraine.

Le CRJFC remercie ces collègues pour leur investissement à l'Université de Franche-Comté et au sein du laboratoire.

// Recrutements

Le CRJFC accueillera, dans le cadre de la campagne 2019/2020 des professeurs invités **Najet BRAHMI**, professeure à la Faculté de droit et de science politique de Tunis (octobre ou novembre 2019)

Vincent LEBROU, est recruté en qualité de maître de conférences. Il est docteur en science



Delphine Martin, maître de conférences en droit privé, est recrutée à la mutation à l'UFR STGI. Elle a réalisé la majeure partie de sa formation universitaire à l'Université de Franche-Comté en droit privé, à l'exception d'une maîtrise mention droit social obtenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Sous la direction du professeur Christophe Alleaume, elle soutient son doctorat en 2009 à l'UFR SJEPEG dont l'axe de recherche est consacré à l'étude de la dévolution successorale des droits d'auteur. Allocataire monitrice à l'Université de Franche-Comté puis ATER à l'université Via Domitia à Perpignan, Delphine Martin est recrutée en 2011 à l'université de Paris X-Nanterre. Ses axes de recherche sont essentiellement le droit civil et le droit de la propriété intellectuelle, en particulier le droit d'auteur et le droit des marques, ainsi que le droit du numérique.



Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté - EA 3225 //

Directrice : Béatrice Lapérou-Schneider (maître de conférences HDR en droit privé) // *ITRF* : Laurent Kondratuk [conception, rédaction et mise en forme] // *Contact* : 45D avenue de l'observatoire, 25030 Besançon Cedex / *tél.* : +33 (0)3 81 66 66 08 // *@* : [contact-crjfc\[at\]univ-fcomte.fr](mailto:contact-crjfc[at]univ-fcomte.fr) // *URL* : www.crjfc.univ-fcomte.fr // *Twitter* : [@_crjfc](https://twitter.com/_crjfc) // *archives ouvertes* : <https://hal.archives-ouvertes.fr/CRJFC>

La Lettre du CRJFC est rédigée avec le logiciel libre de PAO Scribus : <https://www.scribus.net/>

Colloque

Les enjeux contemporains des communications numériques

aspects de droit international et européen



Besançon
UFR SJEPG
Amphithéâtre Cournot
12-13 septembre 2019

SJEPG
Sciences juridiques économiques
politiques et de gestion
**UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ**

Centre
de recherches
juridiques
et politiques
de Franche-Comté
crjfc

IHEI
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
INTERNATIONALES

**INTERNATIONAL LAW
AND
COMMERCE**

Ville de
Besançon

région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Jeudi 12 septembre 2019

14h Accueil

Catherine Tirvaudey, Directrice de l'UFR SJEPG

Béatrice Lapérou-Schneider, Directrice du CRJFC

Franck Latty, Secrétaire général de la Branche française de l'International Law Association (ILA)

14h15 Rapport introductif

Hélène De Pooter, Maître de conférences en droit public, Université de Franche-Comté, CRJFC

Marine They, Maître de conférences en droit public, Université Paris 2 Panthéon-Assas, IHEI

I. La gouvernance internationale des communications

Présidence : Franck Latty

Professeur de droit public, Université Paris Nanterre

14h30 Les communications, objet historique de coopération internationale

Renaud Bueb

Maître de conférences HDR en histoire du droit, Université de Franche-Comté, CRJFC

14h50 Les compétences de l'Union internationale des télécommunications à l'heure d'Internet

Richard Hill

Docteur en statistiques de l'Université d'Harvard, ancien Haut fonctionnaire de l'Union internationale des télécommunications au Bureau de la Normalisation, Hill & Associates

15h10 Discussions

15h30 Pausé café

II. Les communications au travers des espaces

Présidence : Franck Latty

16h La liberté de pose et d'entretien des câbles sous-marins face aux compétences de l'État côtier

Thomas Ferreyrolles

Conseiller juridique, Alcatel Submarine Networks

16h20 La protection des câbles sous-marins au prisme de l'article 113 de la CNUDM : un état des lieux

Camille Morel

Doctorante en droit public au Centre lyonnais d'études de sécurité internationale et de défense (CLESID), Université Jean Moulin Lyon III

16h40 Discussions

Vendredi 13 septembre 2019

III. Les communications dans le Marché unique numérique

Présidence : Gérard Cahin

Professeur émérite de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, membre de l'IHEI

- 10h L'adaptation du droit d'auteur aux nouveaux modes de communication**
Pascal Kamina
Professeur de droit privé, Université de Franche-Comté, CRJFC
- 10h20 La protection des données du citoyen européen face aux États tiers**
Antonio Caiola
Docteur en droit de l'Université de Strasbourg, chef d'unité au service juridique du Parlement européen
- 10h40 Discussions**
- 11h Pause café**

IV. Les communications et la démocratie

Présidence : Gérard Cahin

- 11h30 La neutralité de l'Internet face au besoin de régulation**
Lucien Castex
Secrétaire général de l'Internet Society France
- 11h50 La lutte contre les ingérences étrangères dans la vie publique**
Anne-Thida Norodom
Professeur de droit public, Université de Paris
- 12h10 Discussions**
- 12h30 Buffet** (*inscription obligatoire*)

V. La surveillance des communications

Présidence : Anne-Thida Norodom

Professeur de droit public, Université de Paris

- 14h La surveillance électronique du salarié en droit européen**
Chantal Mathieu
Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Franche-Comté, CRJFC
- 14h20 L'espionnage des communications en droit international**
Fabien Lafouasse
Docteur en droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ministère des Armées
- 14h40 Discussions**
- 15h Pause café**

VI. Les communications et la lutte contre la criminalité

Présidence : Anne-Thida Norodom

- 15h30 L'accès aux données extraterritoriales dans le cadre des enquêtes pénales**
Régis Bismuth
Professeur de droit public à Sciences Po Paris
- 15h50 L'action du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre les cybercommunications criminelles**
Manuel de Almeida Pereira
Chef du projet Global Action on Cybercrime (GLACY), Conseil de l'Europe
- 16h10 Discussions**
- 16h30 Conclusions**
Pierre Michel Eisemann
Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre associé de l'IHEI

Lieu du colloque

UFR des Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion (SJEPEG)
45 D, avenue de l'Observatoire, Besançon – Amphithéâtre Cournot

Informations et inscription (obligatoire)

Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté – UFR SJEPEG
45 D, avenue de l'Observatoire – 25030 Besançon Cedex
contact-crjfc@univ-fcomte.fr – 03.81.66.66.08
Site Internet du CRJFC : <http://crjfc.univ-fcomte.fr>

Gratuit (étudiants, universitaires, membres de l'ILA et magistrats, sur justificatif)
140 euros (déjeuner compris – Formation continue, Barreau de Besançon)
170 euros (déjeuner compris – Formation continue, hors Barreau de Besançon et autres)
25 euros (déjeuner)

Organisation

Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC-EA 3225)

Direction scientifique

Hélène DE POOTER, Université de Franche-Comté, CRJFC
Marine THEY, Université Paris 2 Panthéon-Assas, IHEI

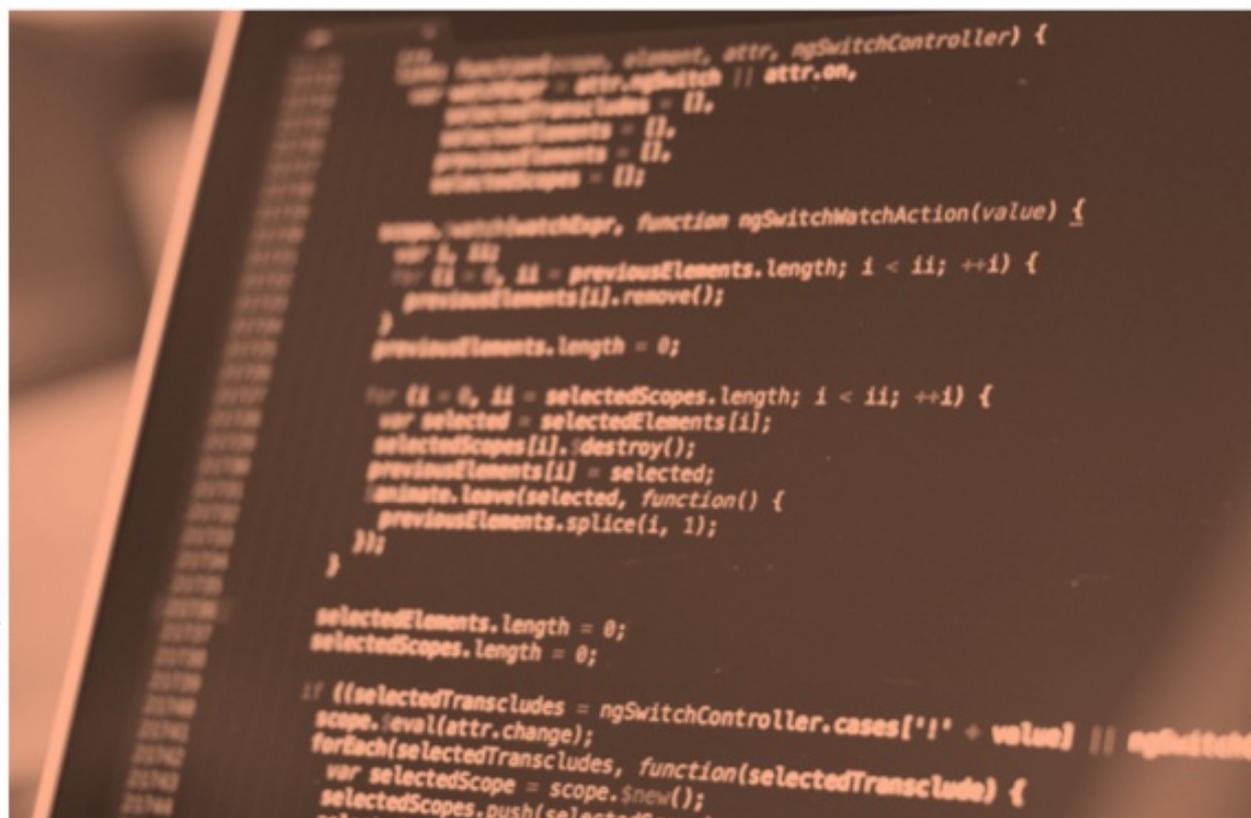
En partenariat avec

l'Institut des Hautes études internationales (IHEI, Université Paris 2 Panthéon-Assas)
et la Branche française de l'International Law Association (ILA)

Conférence/journée de formation

Cyber-risques et assurance

proposée par le Master 2 Droit du numérique
Cyberveille, Cyberdéfense, Cybersécurité



Besançon
UFR SJEPEG
Amphithéâtre Cournot
27 septembre 2019



Validation au titre de la formation continue
informations et inscription (obligatoire) :
contact-crjfc@univ-fcomte.fr

- 9h *Accueil*
- 9h15 ***Allocutions d'ouverture***
Catherine TIRVAUDEY, directrice de l'UFR SJEPEG
Béatrice LAPEROU-SCHENEIDER, directrice du CRJFC
Pascal KAMINA, directeur du M2 Droit du numérique
« cybersécurité, cyberdéfense, cybersécurité »

Introduction

- 9h45 ***Cyber-risques et entreprises : état des lieux***
Dario ZUGNO, Chef d'escadron, Chef du Bureau
Renseignements, Gendarmerie nationale
Christophe ROUBEY, Adjudant-chef, Bureau
Renseignements, Gendarmerie nationale
- 10h15 ***Évaluer les risques cyber de l'entreprise***
Véronique BRUNET, ANSSI, Déléguée à la sécurité du
numérique pour la région Bourgogne-Franche-Comté
- 10h45 ***Les responsabilités liées aux incidents cyber***
Pascal KAMINA, Professeur de droit privé, Université de
Franche-Comté
- 11h15 *Pause*

Le transfert à l'assurance des cyber-risques

- 11h30 ***Le marché de l'assurance des cyber-risques, en
France et à l'étranger***
Christophe MADEC, Bessé, Conseil en Assurances
- 12h ***La performance des cyber-assurances***
Laurent CHRZANOVSKI, Professeur, Université de Sibiu,
membre du Groupe d'Experts de l'UIT, fondateur et éditeur
« Cybersecurity Dialogues »
- 12h30 *Déjeuner*

**L'assurance des cyber-risques :
questions techniques / les difficultés**

- 14h ***Comment définir une garantie cyber ?***
Jean-Luc HABERMACHER, Risk Manager, GE Electric Power
Conversion, Central Security Officer – IHEDN – Institut
européen des sciences avancées de sécurité
- 14h30 ***Les difficultés d'ordre contractuel***
Grégoire LERAY, Maître de conférences en droit privé à
l'Université de Franche-Comté (CRJFC)
- 15h *Pause*
- 15h15 ***Table-ronde / Discussions***, présidée par Jean-Luc
HABERMACHER, Risk Manager, GE Electric Power
Conversion, Central Security Officer – IHEDN – Institut
européen des sciences avancées de sécurité
Laurent CHRZANOVSKI, Professeur, Université de Sibiu,
membre du Groupe d'Experts de l'UIT, fondateur et éditeur
« Cybersecurity Dialogues »
Bruno MIGEOT, Société 2pie
Alain SEVILLA, Heptagone digital risk management
- 17h *Fin du colloque*

LES RISQUES CYBER (et notamment les risques de pertes ou de détournements de données sensibles) sont devenus une préoccupation majeure des grandes entreprises et des pouvoirs publics. Leur développement a entraîné depuis longtemps la création d'offres d'assurances dédiées. Ces mécanismes et les offres disponibles restent cependant mal connus, surtout des petites et moyennes entreprises européennes. Cette méconnaissance est en partie liée à l'ignorance ou à la sous-estimation des risques encourus dans ce domaine. Or toutes les entreprises sont désormais concernées. Et ce, dans un contexte de forte dépendance à leurs systèmes d'information. En outre, l'assurance des risques cyber a vocation à devenir une exigence de leurs partenaires économiques et institutionnels. Il n'est donc plus possible de faire l'impasse sur cette protection. Par ailleurs, les assurances cyber posent des problèmes spécifiques, qu'il convient de connaître à l'heure du choix ou de la négociation d'une police.

Cette journée de formation cyber-risques et assurance, a pour objectif d'aborder tous les problèmes liés à l'assurance des cyber-risques, et d'offrir un espace de discussion et de rencontre aux professionnels de la Région Bourgogne-Franche-Comté concernés (chefs d'entreprises, assureurs, juristes...). Elle mobilisera l'intervention d'acteurs institutionnels (ANSSI, gendarmerie nationale), de professionnels du secteur de l'assurance et du *risk management*, et de juristes et spécialistes des données des entreprises.

Lieu de la manifestation

UFR des Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion (SJEPEG)
45 D Avenue de l'Observatoire, Besançon – Amphithéâtre Cournot

Informations et inscriptions obligatoires

Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté - UFR SJEPEG
45 D avenue de l'Observatoire – 25030 Besançon Cedex
contact-crjfc[at]univ-fcomte.fr – 03.81.66.66.08
Site Internet du CRJFC : <http://crjfc.univ-fcomte.fr>

Gratuit (étudiants, sur justificatif, et magistrats)

75 € (droits d'inscription + déjeuner – validation au titre de la formation continue)
50 € (droits d'inscription hors déjeuner – validation au titre de la formation continue)
25 € (déjeuner)

Organisation

M2 Droit du numérique « cyberveille, cyberdéfense, cybersécurité »
(<https://www.master3c.com/>) et CRJFC

Direction scientifique

Pascal KAMINA, professeur de droit privé, directeur du M2 Droit du numérique
« cyberveille, cyberdéfense, cybersécurité », membre du CRJFC
[pascal.kamina\[at\]univ-fcomte.fr](mailto:pascal.kamina[at]univ-fcomte.fr)

Soutien

ANSSI – Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information